

# Top Détection Départemental

## Article 1 – Objectif :

L'objectif de la détection est de découvrir de jeunes talents pongiste.

## Article 2 – Processus de détection :

Le processus de détection est défini par la DTN (direction technique nationale de la FFTT).

## Article 3 – Année d'âge :

Les 3 années d'âge retenues sont, dans l'année civile, les enfants de :

- Filles :
  - Nées en 2014
  - Nées en 2015
  - Nées en 2016 et après
  
- Garçons :
  - Nés en 2015
  - Nés en 2016
  - Nés en 2017 et après

## Article 4 – Qualifications :

Le nombre de qualifiés départementaux au « Top de détection régional » est (sauf changement) :

- 1 joueuse née en 2014
- 1 joueuse née en 2015
- 1 joueuse née en 2016 et après
- 1 joueur né en 2015
- 1 joueur né en 2016
- 1 joueur né en 2017 et après

### Article 5 – Organisation départementale :

L'organisation choisie par le comité de Charente est le Top Détection Départemental.

### Article 6 – Licence :

Tous les joueurs ou joueuses ayant une licence loisir ou compétition peuvent participer.

### Article 7 – Mixité :

Les filles et les garçons peuvent être amenés à jouer ensemble, selon le nombre d'inscrits.

### Article 8 – Tenue sportive :

Le short (ou jupette) est obligatoire, ainsi qu'un maillot à manches courtes et des baskets avec chaussettes.

### Article 9 – Déroulement de la compétition :

1. La phase de « poules » : Les poules sont établies par catégories d'âge, selon les résultats de la phase de montées/descentes.

2. La phase de classement : Les rencontres de classement sont établies par catégories d'âge, selon les résultats de la phase de poules.

Les catégories d'âge ou/et les garçons et filles peuvent être amenés à jouer ensemble si le nombre d'inscrits par catégorie ou par sexe le requiert.

Les parties sont jouées au meilleur des 5 manches.

### Article 10 – Coaching et temps mort :

Le coaching est autorisé. Le temps mort est possible à l'initiative du joueur.

### Article 11 – Horaires :

Le pointage est à 9h30 jusqu'à 9h50 et la compétition commence à 10h00.

### Article 12 – Récompenses :

Les quatre premiers de chaque catégorie d'âge et de sexe sont récompensés par une médaille et l'ensemble des participants reçoit une autre récompense.